

### Sommaire:

Edito: page 2

Portes ouvertes à l'UDAF :

page 2

Salon des solidarités à Pau-

lilles: page 3

Le nouveau CD est arrivé :

page 4

Pacte 2012 : page 4

Des bureaux de vote access-

bles mais...: page 5

J'accède : page 5

DOSSIER SPECIAL : Le droit

des patients : pages 6, 7, 8 Fête du sourire 2012 : page 9

Une course solidaire - La

Perpinyane : page 9

Semaine de la santé au col-

lège Jean Moulin : page 10 Rencontres handi-valides au

CCAS de St Cyprien :

page 10

9ème Festival de Country de Villeneuve de la Raho :

page 11

Un autre regard, d'autres

artistes : page 11

Z66m sur les activités du groupe accessibilité

Médiatisation accès de bus : page 12

Enquêtes de terrain en ter-

res romanes : page 13 Z66m sur les activités des établissements APF du dé-

partement

Turn over au SAAD-SAVS : page 14

Temps de convivialité Val d'Agly-DD: page 15

Portrait, Serge chauffeur au GIHP: page 15

Carnet d'adresses

Carnet d'adresses, agenda et infos en bref : page 16

### Dossier spécial Droit des patients

# L'usager, un acteur de santé publique et la reconnaissance des droits des malades

a loi n°2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, reconnaît des droits individuels et des droits collectifs aux patients et aux usagers des systèmes de santé et du médicosocial : cette loi comporte 126 articles ! Depuis cette date, d'autres dispositions novatrices ont complété ces droits, comme par exemple, les soins palliatifs, la loi sur la fin de vie...

Dix ans plus tard, en 2012, peut-on dire, comme la loi le souhaitait, que l'usager est au cœur du dispositif de santé ?

On pourrait penser qu'il en est ainsi, puisque l'affirmation des droits des patients s'exprime, au niveau des Agences Régionales de Santé, dans le concept de « démocrasanitaire » : ce tie concept traduit que le patient est acteur pour ses droits individuels, d'où la nécessité pour lui d'être informé de ces droits, pour pouvoir participer en tant que personne responsable. Il est également acteur pour les droits collectifs de la reconnaissance institutionnelle des usagers par le biais associatif.

Suite page 6



'est l'été!

Avec les beaux jours, la luminosité, la chaleur encouragent tout un chacun à ouvrir sa porte, à quitter son chez soi, quel qu'il soit, établissement ou domicile, bien sûr.

Alors, le quitter : un peu, beaucoup ? Eh bien, à vous de jouer ! Mais quand ? Mais pour aller où ?

Pour se rendre tout simplement, peut-être, à l'autre bout de Perpignan, notre belle ville.

Depuis peu, certaines lignes de bus urbains sont devenues accessibles. Cela grâce au travail obstiné d'Annie Fournier et de Gérard Tollemer (groupe accessibilité) en partenariat avec la CTP et Na-

thalie Salamana de l'agglo Perpignan-Méditerranée qui la représentait. Ou pour aller à la plage, sachant qu'une baignade dans notre grande bleue à l'aide d'un tiralo en certains lieux de la côte est également possible.

Une journée dans nos vertes montagnes est aussi envisageable. Pour se rendre en ces lieux, il est rappelé que le Conseil général met à la disposition des personnes en situation de handicap, hors agglo, des transports accessibles à la demande, à un euro, aux horaires des cars départementaux. (Appeler au 04 68 80 80 80 au moins la veille).

Au mieux de vos escapades, ce pourra être quelques jours en hébergement sur un lieu de villégiature. Car, poursuivant son combat pour plus d'accessibilité, notre association a participé auprès du Conseil général et du milieu associatif au projet « Terres romanes ». Par ce travail de recherche, des lieux d'hébergement, de restauration et de loisirs accessibles ont été recensés et un guide sur site et sur papier va bientôt paraître.

Quant au groupe animation de la délégation APF, des activités d'été variées leur ont été proposées. On peut toujours s'y inscrire auprès de Clémence au 04 68 52 10 41.

Donc, à l'APF, « tot va be », autrement dit, tout baigne ?

Pas complètement.

En ce qui concerne nos revendications et nos combats, c'est une histoire en marche. Certes, on nous a bien dit : « le changement, c'est maintenant ». Cependant, qu'en sera-t-il de ce slogan, dans la réalité de nos vies, nous personnes en situation de handicap et aidants familiaux, à l'avenir ? Notre Président à nous, Jean-Marie Barbier, souligne bien que le « handicap a brillé par son absence » dans cette récente campagne présidentielle. D'ores et déjà, des contacts sont pris entre l'APF et les cabinets ministériels pour assurer la continuité de notre combat : défendre les droits des personnes, nos services d'aide humaine dont certains se sont vus contraints de fermer faute de financement suffisant et toujours l'accessibilité non encore concrétisée à l'horizon 2015.

Pour l'instant, tout est si récent qu'on ne peut qu'espérer.

Mais cette histoire en marche, elle est à suivre, avec vigilance et nous saurons, avec notre conviction habituelle, y participer.

Claudie Michel, représentante départementale

### PORTES OUVERTES À L'UDAF

e 6 juin 2012, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) organisait dans ses locaux une journée « portes ouvertes ». Une quinzaine d'associations étaient représentée. Notre directeur, Frédéric Manga, ainsi que Marie-Hélène Bey, Claudie Michel, Martine Llense et Christiane Kherkhour ont participé à cette journées. Un stand APF fut installé pour présentation de différents dépliants, badges et autres autocollants APF, ainsi que des affiches accrochées à des grilles. Exposition également de quelques tableaux et différents travaux manuels réalisés par des adhérents du groupe animation.

Il y eut beaucoup de passage, surtout le matin. Les personnes intéressées par l'APF se sont spontanément adressées à nous pour avoir des informations. L'après-midi, différentes entreprises susceptibles d'aider les associations (directeurs d'agences bancaires, assureurs conseils, etc...) nous ont présenté leurs activités. Des animations pour les enfants ainsi que des stands de maquillage, de lecture et autres supports de divertissement ont participé au succès de cette belle journée, fort enrichissante.

### SALON DES SOLIDARITÉS À PAULILLES

ette année encore, le Conseil général a organisé des journées de rencontres avec ses concitoyens afin de mettre à l'honneur les valeurs de solidarité, de laïcité, de tolérance, de respect de chacune et d'ouverture d'esprit. Ces journées sont l'occasion d'échanger, de dialoguer, de débattre sur les enjeux actuels de la société.

Traditionnellement, la MDPH66 organise une journée plus ciblée vers les publics handicapés. En 2012, le thème phare du Printemps étant « La culture au coeur des solidarités », la MDPH66 a proposé le mardi 12 juin, une manifestation intitulée « La culture pour tous



manifestation intitulée « La culture pour tous, à la découverte du site de Paulilles ».

L'objectif visé par la MDPH66 est de faire découvrir au public le site fabuleux de Paulilles tout en mettant en exergue les actions de sensibilisation, de formation et de mise en accessibilité des sites culturels et patrimoniaux du département afin d'obtenir un accueil adapté de qualité. Ces actions sont pilotées par le réseau culturel Terre Catalane en partenariat avec les associations locales représentant les personnes handicapées et le Comité départemental du tourisme.

Après un temps d'accueil autour d'un petit déjeuner, les élus locaux se sont succédés sur la tribune, expliquant combien ils étaient satisfaits de voir la mise en accessibilité des sites culturels et patrimoniaux du département aller en s'améliorant.

Différents questionnements furent abordés à l'occasion de tables rondes. La première a permis aux représentants des associations de personnes handicapées, au Comité départemental du tourisme ainsi qu'au réseau culturel Terres catalanes, d'indiquer comment ils contribuent à rendre accessibles les sites culturels et patrimoniaux. Deux étudiantes en BTS Tourisme du Lycée Léon Blum de Perpignan sont intervenues pour partager avec l'assistance leur expérience de visites guidées au Museum de Perpignan, auprès d'un public de jeunes en situation de handicap mental.

Une seconde table ronde a permis au public présent de découvrir le prix « Folire », mis en place au Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory de Thuir et au GEM « La Maison Bleue » de Perpignan, en collaboration avec le Centre méditerranéen de littérature.

Les équipes médicales des deux établissements mettent en place des activités destinées à rapprocher soignants-soignés afin que la thérapie soit la plus efficace possible. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un prix littéraire un peu comme celui des lycéens. Une sélection de livres est proposée par le personnel soignant aux usagers, que ces derniers doivent lire et commenter lors de groupes de travail avant de procéder à l'élection. Cette année le 1er prix littéraire Folire a été attribué à Alain Llense, pour son livre « Elle fut longue la route », édi.talaia.

Merci et bravo à tous ces personnels soignants des établissements psychiatriques. Quel bonheur d'apprendre que ces hommes et ces femmes arrivent à s'extirper de leur quotidien de malade pour lire, jouer des pièces de théâtre, etc... et à les entendre lors des interventions, ils ne sont pas prêts de s'en lasser. Grâce à vous cette journée de Paulilles fut une vraie réussite.



Après un pique-nique partagé dans la quiétude du site, le journée a repris vers un temps atelier : bibliothèque sonore, handicap visuel, bandes dessinées, restauration de Denise, la barque catalane, expositions de dessins des enfants polyhandicapés de l'IEM Handas de Pollestres. Si la pluie a quelque peu bouleversé le moment, elle n'a pas empêché un groupe de courageux (l'APF en tête), de suivre la visite guidée du site, présentée par une guide petite-fille d'une ancienne ouvrière de l'usine de dynamite, qui en nous faisant part d'anecdotes familiales a enrichi un exposé déjà très intéressant.

### LE NOUVEAU CD EST ARRIVÉ!

ela devient maintenant une habitude : tous les 3 ans, chaque adhérent est appelé aux urnes pour renouveler les membres du Conseil départemental.

Petit rappel : Depuis 6 ans, le Conseil départemental représente les adhérents de l'APF dans différentes instances. Celles-ci peuvent être régionales ( Agence régionale de santé, commission d'appel à projet,...), départementales ( MDPH, Conférences de territoire, ... ) et loca-

### 5 membres étaient à élire et 6 candidats se sont présentés.

les (CCAS, Commissions d'usagers des centres de soins,...)

Les résultats ont été les suivants : 5 adhérents ont été élus, Claudie Michel, Nicole Dessainte, Christiane Kherkhour, Martine Llense et Marie-Jeanne Mion.

Ces 5 membres ont ainsi pu élire le représentant départemental, Claudie Michel et son suppléant, Nicole Dessainte.

Prénom	Nom	Nbre de voix obtenues
Nicole	DESSAINTE	78
Christiane	KHERKHOUR	69
Martine	LLENSE	73
Claudie	MICHEL	79
Marie-Jeanne	MION	74
Gérard	TOLLEMER	42

Nous souhaitons bon départ à ce nouveau Conseil départemental!

Nous profitons également de cette élection pour saluer et remercier les anciens membres : Jean-Charles Martino qui nous a quitté en cours de mandat et pour qui nous gardons une pensée ; mais également Pierre Jegou, Marie-France Bails, Yves Faliu, et particulièrement Annie Fournier qui ont terminé leur mandat.

Annie, qui a été représentante pendant 6 ans, a mis toute son énergie au service de l'association. Présente aussi bien dans l'animation du Conseil départemental que dans de multiples représentations, elle a permis à l'APF d'être entendue sur le département, la région et même au niveau national.

F. Manga

### **PACTE 2012**

'élection présidentielle est passée, et nous ne pouvons que déplorer l'absence de prises de paroles et de débats de fond sur le thème du handicap.

C'est pourquoi, nous nous sommes mobilisés à nouveau pour que les préoccupations des personnes en situation de handicap et leurs familles soient prises en compte par les candidats aux élections législatives. Nous avons ainsi contacté chaque candidat en lui envoyant un courrier de demande de rendez-vous adressé à chacun des quatre QG de parti politique, courrier confirmé par relance téléphonique la semaine suivante.

L'un d'eux, représentant le Front National, a répondu à notre invitation et nous l'avons reçu dans

nos locaux. Le Pacte lui a été présenté et la personne a été à l'écoute de notre message. Hélas, c'était le seul, aucun des autres candidats n'ayant daigné nous répondre, si ce n'est, pour l'anecdote, celui qui acceptait de nous rencontrer... après son élection !!!

Cette démarche auprès de nos futurs élus nous a permis de diffuser le contenu de notre PACTE 2012 et de continuer ainsi notre action pour une société ouverte à tous!!

Une proposition de débat nous a été faite par le Front de gauche sur le sujet de la dépendance. Nous sommes favorables à cette rencontre qui aura lieu à la rentrée. Il est important que des partis politiques s'engagent dans un sens favorable aux personnes puisqu'ils auront la responsabilité de voter les lois.



### DES BUREAUX DE VOTE ACCESSIBLES, MAIS...

ette année, l'accessibilité des bureaux de vote a été au rendez-vous des élections présidentielles et législatives. Ainsi, des plans inclinés facilitent l'accès aux bureaux de vote, un isoloir par bureau est aux normes, les urnes sont à la bonne hauteur. Pendant tant d'années il a fallu demander de l'aide pour franchir tous les obstacles qui empêchaient d'accéder facilement! Nous ne pouvons qu'être heureux de ce changement.

Mais... lors de la 1ère votation pour l'élection présidentielle, dans le bureau où je vote, en fin de matinée, une file de personnes attend, chacune ayant en main son enveloppe bleue, prête à être introduite dans l'urne. Soudain, l'assesseur de l'urne, d'une voix forte, envoie à la ronde par deux fois, comme un appel au secours auprès des autres assesseurs de ce bureau : « mais est-ce qu'elle peut voter, cette personne »!



Y avait-il un fraudeur dans la file ? Chacun avait pourtant

montré carte d'identité et carte d'électeur au premier assesseur pour obtenir l'enveloppe bleue et les bulletins ? Chacun s'était caché dans l'isoloir pour mettre son bulletin dans l'enveloppe ? Le contrôle n'a-t-il pas été bien effectué ? Moment, ô combien, pénible pour la personne en question ! N'était-elle pas un citoyen ordinaire ? Comment a-t-elle été dépistée au moment même de voter ?

Il s'agissait d'une discrimination évidente basée sur le faciès!

La personne en question non seulement était en fauteuil roulant électrique, mais elle a des gestes lents et maladroits qui lui donnent une allure peu ordinaire. Pourtant, rien ne l'empêche de voter. Elle est en possession de ses droits civiques. Et fière de pouvoir donner son opinion : elle n'a jamais manqué une consultation électorale. Quelle humiliation pour cette personne!

Il n'y a pas eu d'excuses : il est impossible d'en faire et puis seraient-elles recevables ?

L'accessibilité des lieux, c'est bien. Mais on peut rêver d'une évolution plus rapide des mentalités pour que le vivre ensemble puisse exister...au moins le temps d'une consultation électorale! Et plus, ce sera encore mieux!

A. Fournier

### J'ACCÈDE

réée en 2006, Jaccede.com est une association qui a pour but de recenser un maximum de sites accessibles pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler librement. Pour ce faire, l'association a lancé le 1<sup>er</sup> guide collaboratif des bonnes adresses accessibles.



**20 000 adresses accessibles sont déjà référencées.** Pour développer leur nombre, Jaccede.com organise plusieurs actions telles la Journée nationale de l'accessibilité.



Le principe est simple : des équipes de 3 personnes préalablement formées sillonnent la ville et recensent dans le périmètre qui leur a été attribué l'ensemble des commerces et lieux publics accessibles.

La journée se déroule donc en 3 temps : formation des participants, départ sur le terrain par équipes de 3 (dont une personne en situation de handicap) pour l'évaluation, retour et saisie sur le site internet « j'accède » des lieux accessibles. Un pot de remerciement pour l'ensemble des participants clôturera la journée.

Cette manifestation sera une première pour la ville de Perpignan. Elle se déroulera le samedi 20 octobre.

L'AFM et l'APF, en étroite collaboration, travaillent sur ce projet.

Toutes les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès de la délégation départementale.

F. Manga





(suite de la page 1)

# Les patients des services hospitaliers ou les usagers de services médicosociaux connaissent-ils leurs droits ?

Cette vigilance permanente est liée aux progrès de la médecine et de la prise en charge de la santé, aux problèmes de dépendance, au vieillissement de la population, à l'accroissement de certaines pathologies, à la paupérisation d'une partie de la population... Ainsi, toute personne devrait être sensibilisée sur la connaissance de ses droits, en tant qu'usager potentiel d'un service de santé ou d'un établissement médico-social.

Le Collectif inter-associatif sur la santé (CISS) Languedoc-Roussillon propose aujourd'hui une enquête auprès des usagers, sur la perception de la qualité de l'accueil, du respect et des soins ; elle permettra d'alimenter, en fin d'année, les grands thèmes d'un débat public organisé par la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Pour que chacun puisse évaluer la qualité d'un parcours de soins par rapport à la réalité de ses droits, il est nécessaire d'en connaître l'essentiel :

- Droit à un égal accès aux soins pour tous, dans le respect et la dignité, sans discrimination
- Droit fondamental à la protection de la santé
- Droit d'être pris en charge dans la continuité, en toute sécurité
- Droit à la qualité des soins (traitements appropriés, soulager la douleur, sécurité...)
- Droit au respect de l'intimité, de la vie privée et du secret professionnel
- Droit d'être informé sur son état de santé et d'être respecté dans ses souhaits: (consentement éclairé, informations sur le traitement, dossier médical...).
- Droit à l'information à chaque étape de la chaîne des soins (annonce, présentation, consentement...). Pour les enfants mineurs, leur consentement doit être systématiquement recherché. Pour les personnes mineures ou majeures soustutelles, l'information et le consentement se font à la mesure du discernement de la personne, en présence du protecteur.
- Les droits du patient

• Etc...

# Y a-t-il des obstacles au respect de ses droits?

Faire respecter ses droits et notamment le premier, « droit à un égal accès aux soins pour tous, sans discrimination » devrait aller de soi !

Or les obstacles pour accéder aux soins sont encore nombreux!

Ils sont multifactoriels et touchent une frange de population de plus en plus importante!

L'inaccessibilité géographique aux soins, face à l'hétérogénéité de l'offre de soins sur un territoire (présence de déserts médicaux), conduit bien souvent à retarder des visites médicales. Il en est de même lorsque les délais de rendez-vous sont déraisonnables (surtout pour les

consultations de spécialistes) ou que les dépassements d'honoraires, de plus en plus courants, imputent le budget des moins nantis. On consulte alors beaucoup moins, même lorsque c'est nécessaire!

Les personnes en situation de handicap, fragiles et/ou atteintes de maladies chroniques, sont exposées aux déremboursements des médicaments, aux franchises médicales, aux forfaits hospitaliers, etc... qui constituent un reste à charge important, qui les plongent dans une précarité encore plus grande...! Beaucoup, dans la pauvreté, ne se soignent pas et renoncent, jusqu'à l'urgence!

D'autres manquent d'information, de suivi social souvent, de lieux fixes d'habitation.

Un accompagnement de toutes ces situations est plus que nécessaire...



Mais il y a également des cas de refus de soins et de prévention des soins, envers une population stigmatisée, fragile, en logements précaires, ne bénéficiant pas de l'assurance maladie, mais de couvertures sociales de type CMU, CMU-c, AME. Ces refus de la part de médecins, spécialistes le plus souvent, de chirurgiens-dentistes, d'infirmiers, s'apparentent à une discrimination caractérisée, au sens de la loi, qui discrédite le corps médical. Mais il n'est pas facile ni efficace de porter plainte et très peu de plaintes aboutissent! De plus, très peu de ces bénéficiaires ont conscience de leurs droits et des recours possibles, parce qu'il n'est pas facile de démontrer la réalité d'un refus de soin par un professionnel. Souvent en précarité et par intimidation, ils préfèrent renoncer à leurs droits!

Le Conseil national de l'ordre des médecins demande systématiquement à être informé par les CPAM de ces cas de refus. Les associations sont appelées à sensibiliser les usagers sur l'intérêt d'informer des cas de refus des soins dont ils peuvent être victimes.

Si les droits à l'accès aux soins existent pour les usagers de la santé depuis la loi 2002, on ne peut que constater, aujourd'hui, une augmentation inquiétante des inégalités sociales qui conduisent à mettre en danger l'accès à la prévention et à la santé pour certains!

Depuis 2006, il existe une charte de la personne hospitalisée (2006) provenant du CISS, qui peut être aidante.

Rappel des dispositifs existant, permettant aux personnes les plus démunies, qui ne cotisent plus à l'assurance maladie, de conserver leur droit d'accès aux soins.

La Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, ayant une résidence stable et régulière en France (depuis au moins 3 mois) et n'ayant pas de droit ouvert à un autre régime de base, d'être affiliée au régime général de la Sécurité sociale.

La CMU complémentaire (CMU-c), jouant le rôle de mutuelle, permet d'être couvert à 100%, sans avance de frais, pour la plus grande partie des dépenses de santé. Pour en bénéficier, il faut habiter en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière, et le revenu mensuel du foyer ne doit pas dépasser un certain montant.

**L'Aide médicale de l'Etat** (AME) est une prestation sociale pour les dépenses médicales des étrangers, sans ressources et en situation irrégulière, résidant en France depuis plus de 3 mois.

Des informations concernant la CMU, la CMU-C, l'AME sont disponibles dans les mairies, les Caisses primaires d'assurance maladie, le site internet www.cmu.fr, dans les fiches CISS Pratique www.leciss.org ou encore sur la ligne d'informations juridiques et sociales du CISS, Santé Info Droits (au 0810 004 333 ou par mail : santeinfodroits@leciss.org).

# Dans les établissements de santé et médico-sociaux, des recours sont possibles en cas de dérapages, de litiges...

Lorsque l'accès aux soins devient une réalité, en établissement de santé ou en structure médico-sociale, les usagers ont des recours possibles en cas de contestations ou de non-respect de leurs droits! Encore faut-il qu'ils soient connus, ces droits... La loi a rendu obligatoire la création d'une **Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge** 

(CRUQPC) dans chaque établissement de santé et d'un **Conseil de vie sociale** (CVS) dans chaque établissement ou service médico-social. Des années après, ces commissions ne sont pas encore partout mises en place et, quand elles existent, elles ne fonctionnent pas encore régulièrement dans beaucoup d'établissements, comme l'ont montré des enquêtes récentes, effectuées à des temps différents par l'ANESM, l'ARS et le CISS. Ceci est regrettable, on ne peut qu'espérer une évolution rapide dans le bon sens!

La CRUQPC, dans le secteur du sanitaire, a pour mission de veiller au respect des droits des patients et de contribuer à l'amélioration de l'accueil des patients et de leurs proches, et de la qualité de leur prise en charge. Elle facilite leurs démarches et émet des recommandations visant à mieux prendre en compte litiges et réclamations: les plaintes écrites sont examinées en CRUQPC et transmises à l'ARS de la région. Il manque actuellement une analyse des dysfonctionnements et de leur suivi.

Les usagers des services de santé sont représentés en CRUQPC indirectement par des représentants d'associations accréditées, dont les noms et coordonnées doivent être accessibles aux patients qui séjournent dans l'établissement (ce qui n'est pas toujours le cas!). Le développement de formations pour les représentants des usagers et des soignants qui siègent dans les CRUQPC est indispensable, presque inexistant pour l'instant.

Le Conseil de vie sociale dans les établissements et services médico-sociaux, a mission d'associer directement une représentation (élue par leurs pairs) des bénéficiaires (ou usagers) au fonctionnement de l'établissement (ou service): dans la grande majorité des structures, le président du CVS est un usager (élu). C'est un travail en confiance et dans l'écoute qui doit s'y faire, entre résidents, familles, salariés, et représentant de l'organisme gestionnaire. Comme précédemment, on ne peut que souhaiter la mise en place de formations pour les représentants des usagers comme pour les autres permanents qui y siègent.

Dans les CRUQPC comme dans les CVS, la promotion du respect des droits des usagers sera facilitée par des représentants efficaces. L'action volontariste de formation de ces représentants devra se poursuivre, s'amplifier et s'approfondir.

A. Fournier

# Témoignage sur la représentation des usagers en CRUQPC

Militant à l'APF, je siège pour notre association au CRUCQ de la Clinique Mutualiste la Catalane.

Cette commission se réunit 3 fois par an.

Dans chaque établissement de soins la loi implique des réunions entre directeurs hospitaliers, médecins, personnels infirmiers, et représentants d'associations d'usagers.

Le rôle de ces réunions est de lire les doléances des patients et d'apporter une réponse à ces demandes et ces constatations. Chaque lettre adressée à l'établissement de santé est soumise à une réponse délibérée de la commission lors de la réunion de cette commission. Elle est transmise à l'Agence régionale de santé.

Si le patient n'est pas satisfait de la réponse apportée il peut avoir des recours.

Ces réunions parlent aussi du quotidien des malades (prise en charge, qualité des repas, écoute des patients et des accompagnants...)

Tout patient doit remplir une fiche de satisfaction. Ces fiches, lors de la CRUCQ, donnent des indications sur la qualité perçue de l'accueil et des soins.

Chaque patient doit pouvoir avoir connaissance de la liste des associations représentant les usagers siégeant en CRUCQ. Les patients peuvent alors les saisir ou passer directement par le directeur de l'établissement.

Nous, représentants d'associations d'usagers, essayons de faire le maximum pour que le patient soit entendu.

Nicole Dessainte

# **FÊTE DU SOURIRE 2012**



u pied du Castillet... Fête du sourire,  $10^{\text{ème}}$ ! Il y a eu des fleurs, des journalistes mais ni caméra, ni clapet... Et pour cause, il ne s'agit pas du tournage d'un film mais de la  $10^{\text{ème}}$  édition de la Fête du sourire de l'APF!

Les 25 et 26 mai et 1er et 2 juin, la délégation départementale s'est effectivement investie dans l'organisation de la  $10^{\text{ème}}$  édition de la Fête du sourire. Cette manifestation est une opération de collecte de fonds ayant pour but de financer des projets visant à rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.

Nos équipes de bénévoles se sont mobilisées pour animer des stands de vente de roses et d'objets « sourire » dans les galeries commerçantes des magasins Auchan Porte d'Espagne et Carrefour de Claira ainsi qu'en centre ville de Perpignan, place de Verdun. C'est avec un large sourire, un bagout incroyable et un dynamisme à toute épreuve que nos bénévoles ont réussi à vendre la totalité des fleurs commandées pour l'occasion.

Parallèlement, une démarche de prévente de roses auprès de maisons de retraite partenaires du FAM du Val d'Agly a été entreprise. Remercions les établissements Les Avens et le Ruban d'Argent ainsi que le Val d'Agly, qui ont accepté de nous soutenir en achetant des roses à offrir à leurs résidents. La prévente de roses apparaît comme une démarche rentable et sûre, et qu'il serait bon de renforcer l'année prochaine.

Au total, 1500 euros ont été récoltés sur ces quatre journées d'action. Un grand merci à nos bénévoles ainsi qu'à nos partenaires pour leur soutien.

C. Quaglio

### **UNE COURSE SOLIDAIRE: LA PERPINYANE**

lle a lieu chaque année depuis 2006 organisée par le Lions Club International avec le concours de très nombreux bénévoles et le soutien des institutions communales et sportives départementales. Il s'agit de compétitions sportives et humanitaires au profit des personnes handicapées. Les bénéfices de l'action sont reversés pour ces bonnes causes.

Depuis deux ans, l'APF 66 et NATAPH participent à la course sur un parcours en boucle de 10 km. Deux joélettes conduites chacune par un équipage de coureurs qui se relaient, ont permis chaque année, à deux résidents du Val d'Agly, de participer à cette course folle... Minerve et casque protègent d'éventuels incidents... Le parcours est une boucle, bitumée sur son ensemble, dont une grande partie s'effectue en plein centre historique de Perpignan, le reste dans les jardins et vergers à l'extérieur de la ville, face aux Pyrénées. C'est donc un parcours propice aux performances... Cette année la course s'est déroulée sous une pluie battante et continue... le 20 Mai 2012

Il y avait environ 600 coureurs. Les personnes en situation de handicap partent en premier de la place de la Résistance et reviennent au palais des Congrès. Il y avait en plus des 2 joélettes APF-

66 NATAPH, 7 joélettes de l'association Dunes d'espoir avec des jeunes passagers handicapés. Le classement APF66 NATAPH n'a pas été déshonorable... Jugez-en! Le premier équipage est arrivé à la 326ème place (57'42") et le second à la 360ème place (59'54"). Bravo aux coureurs et aux passagers! Pour cause de pluie battante, nous n'avons même pas attendu la remise des prix, prés du podium animé par l'Indépendant, devant les quelques rares participants rassemblés pour la traditionnelle paella solidaire de la Perpinyane!

Avis aux amateurs, pour l'an prochain, soit coureurs, soit passagers!

A. Fournier



•

### SEMAINE DE LA SANTÉ AU COLLEGE JEAN MOULIN

encontrer, sensibiliser, informer, encore et encore, pour faire tomber les barrières générées, toujours par la méconnaissance de l'autre et donc la crainte qu'il nous inspire par sa différence éloignée dans l'apparence, de la nôtre.

C'est pourquoi un groupe de militants issus de notre délégation, constitué du directeur de délégation, de personnes en situation de handicap et de membres de famille s'est rendu pendant ce mois de juin, à plusieurs reprises au Collège Jean Moulin de Perpignan dans le cadre d'une semaine de la santé, mise en place par une professeure de sciences, M<sup>me</sup> Cruz. Nos intervenants ont rencontré des collégiens de classe de 6ème pour échanger et dialoguer avec eux.

L'outil utilisé a été un document vidéo en Powerpoint sous forme d'un quizz avec propositions multiples à sélectionner concernant la vie quotidienne d'un lycéen en situation de handicap au domicile et dans l'établissement : participation aux activités sportives, rôle de l'auxiliaire de vie scolaire... Ces adolescents ont fait preuve, au fur et à mesure de la découverte de l'outil, d'un intérêt non dénué de réflexion et d'intelligence de ces situations de vie.

Bien sûr, il leur a été précisé que le handicap moteur est multiple dans ses expressions physiques et qu'il peut être accompagné de handicaps associés, ce qui implique alors pour les enfants et les adultes, une vie fortement éloignée du collège et du lycée.

De tels moments pourront, on peut l'espérer, contribuer à faire que la société du XXI<sup>e</sup> siècle soit un jour, comme le revendique l'APF, une société inclusive.

C. Michel

### **JOURNÉES HANDI-VALIDES AU CCAS DE SAINT CYPRIEN**

ette année encore, le groupe animation à la vie sociale sera associé aux journées handicap du CCAS de Saint Cyprien. Ces journées ont pour but de mobiliser les équipes d'animation du CCAS autour du handicap dans une démarche de sensibilisation.

Pour cette édition 2012, la journée se veut plus inclusive. Si les éditions précédentes consistaient en une invitation du groupe à profiter gracieusement des charmes du site et de sa piscine ; cette année le projet s'articule autour de temps de partage et de collaboration entre public valide et public en situation de handicap, dans l'organisation et à l'occasion d'un événement festif le 15 août 2012.

La journée poursuivra l'objectif suivant : la constitution d'une apprentie batucada (Fanfare), qui défilera du CCAS au port de Saint Cyprien, d'où sera tiré le feu d'artifice du 15 août.

Cet événement central sera précé dé le jour même, d'ateliers musique, d'un repas et de temps de baignade à la piscine. Par ailleurs, le groupe est associé en amont à la préparation de la journée et a participé courant juillet à un atelier arts plastiques pour créer les éléments de décoration qui égayeront la batucada.

De beaux moments sont donc annoncés et une collaboration de qualité tend à perdurer entre le CCAS et la délégation. Saluons cette belle initiative et savourons d'avance ces moments qui s'annoncent délicieux...

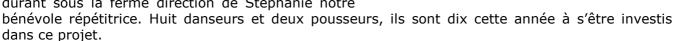
C. Quaglio



### 9<sup>ÈME</sup> FESTIVAL DE COUNTRY DE VILLENEUVE DE LA RAHO

hapeaux, chemises à carreaux, santiags...
Un vent étasunien a soufflé sur l'APF à l'occasion du 9ème festival de danse country de Villeneuve de la Raho. Pour la 3ème année consécutive, le groupe animation y a présenté une chorégraphie de handicountry. La participation de l'APF au festival a été initiée il y a trois ans par Marjorie Formey, à l'époque animatrice responsable du groupe animation à la vie sociale, et sa mère, organisatrice du Festival.

Pour être prêt pour le jour J, le samedi 30 juin, le groupe animation a répété d'arrache pied deux mois durant sous la ferme direction de Stéphanie notre



Si une grande partie de la troupe faisaient partie de l'ancienne équipe, pour Jean-Marc, c'était une première! Et à quelques jours de la représentation officielle « je stresse », nous confiait-il! Mais ces semaines de stress et d'efforts n'ont pas été vaines... car la représentation a remporté un franc succès. Alignés, en rythme et allant comme un seul homme, la troupe handicountry nous a cette année encore montré que le talent est en chacun de nous et que la musique fédère les hommes.

A toute la troupe, un grand bravo!

C. Quaglio

### **UN AUTRE REGARD, D'AUTRES ARTISTES**



'est l'intitulé d'une belle exposition de peinture qui a duré 5 jours.

Le vernissage a eu lieu le 1<sup>er</sup> Juin 2012 à l'Espace Saint-Mamet de Saint Estève.

Les artistes sont de la région. Les établissements et services qu'ils fréquentent dans les P.O., l'Aude, l'Hérault, le Gard et la Lozère, sont rattachés au réseau GAMA (Groupe d'Appui des Maisons d'Accueil Spécialisées, du FAM et de Foyer occupationnel de la région). L'ADAPEI 66, la direction et tout le personnel, notamment de la MAS du Bois Joli de Saint Estève, ont organisé un accueil très amical dans ce grand espace de Saint Mamet où chacun pouvait circuler facilement,

avec ou sans fauteuil, dans l'exposition. Et il y avait beaucoup de monde!

C'était magnifique, plein d'inspiration et de création originale, et, comme l'a dit l'Attachée culturelle de la région, « c'est la preuve que l'art et la culture ont leur place dans l'expression de chacun». Les couleurs, les formes faisaient penser à des peintures abstraites, ou impressionnistes, mais c'étaient leurs œuvres à eux. Tous étaient présents, heureux. Quatre artistes de Val d'Agly

(Christophe, Evelyne, Fabrice, Vincent) étaient là.

Un buffet délicieux et fort varié, autour de grandes tables, a clôturé la soirée.

Certains de ces tableaux auraient pu être exposés dans des cimaises plus ouvertes...

Bravo à tous ceux qui les accompagnent dans cette passion.

### Témoignage de nos amis du FAM

Vincent FOURNIER, Christophe COMA, Evelyne MARTIN, Xavier DUCHEMIN, Agnès SCHULZ, Izabel MADALENO, Fabrice MANENT ont exposé à l'occasion de « Un autre regard, d'autres artisites....

« C'est une occasion magnifique que d'exposer nos œuvres au grand public, pour cela nous voulons remercier la maison d'accueil du bois joli qui nous a invité à participer à cet évènement. »

A. Fournier



# Médiatisation accès de bus

fin d'assurer l'accessibilité des bus de la Compagnie de transports Perpignan Méditerranée (CTPM), l'Agglo a dû effectuer de très lourds investissements pour garantir la présence et le bon fonctionnement des rampes d'accès sur les bus. Pour autant, l'APF66 ne cessait de constater l'inaccessibilité de ces bus. Il fallait donc trouver les raisons et la solution à cette contradiction.

Dans ce but, un important travail de collaboration a été effectué en ce début d'année par une équipe composée de membres de l'APF66, de la CTPM et de l'Agglo (la structure elle-même et un bon nombre de communes la composant) qui a permis de déboucher sur une situation qui, entretemps, a évolué favorablement.

#### Entre autres résultats de ce travail :

- ♦ Sur Perpignan : les arrêts de bus des lignes 2, 4, 6, 14, 16, dans leur quasi-totalité, et les bus s'y arrêtant, sont accessibles par les personnes se déplaçant en fauteuil roulant dans les conditions suivantes :
  - Sans aide et sans accompagnement pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique ( par précaution la personne qui se déplace peut se faire accompagner les 2 ou 3 premières fois afin de s'habituer et de se rassurer)
  - Avec accompagnement pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel (sauf les rares personnes ayant des aptitudes physiques quasi-sportives au niveau des membres supérieurs qui ,seules, peuvent envisager le déplacement en toute autonomie)
- ♦ Sur Perpignan et les communes de l'Agglo : dans le cadre des PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics), un certain nombre d'arrêts de bus vont être revus et corrigés pour les rendre plus accessibles durant l'année qui vient (suivant les communes, 1 sur 3, ou 1 sur 4).

Cela concerne les éléments suivants :

- Des trottoirs quasi refaits à une hauteur de 18 cms
- Des longueurs de quais conformes
- Des accès environnants facilités aux fauteuils
- Des indications supplémentaires concernant les autres handicaps (bandes pododactiles notamment)

La présence alentour de l'arrêt de bus d'une place réservée de parking automobile

♦ D'ici à 2015 année-butoir théorique de la loi de 2005 sur le handicap, progressivement, la flotte des bus sera équipée des rampes d'accès réglementaires pour que toutes les lignes deviennent conformes.

G. Tollemer



# Enquêtes de terrain en Terres Romanes

a délégation a lié un partenariat avec le réseau de développement local « Terres Romanes ». Dans ce cadre, notre équipe Accessibilité s'est investie dans un travail de vérification de l'accessibilité handicap moteur des sites touristiques en Conflent, Ribéral, Capcir et Cerdagne. Arrivée au terme de sa mission, l'équipe dresse un bilan mi-figue mi-raisin...

# Une première évidence s'impose, le manque de communication.

### Sur le projet de Terres Romanes :

Outre le fait que la majorité des personnes rencontrées ignorent totalement ce qu'est le Pays Terres Romanes, le projet de recensement de l'offre touristique accessible n'a semble t-il pas fait l'objet d'une communication suffisante.

### Sur l'accessibilité en général et sur l'échéance de 2015 :

Même si elles en ont vaguement entendu parler, la plupart des personnes rencontrées ignorent tout de cette loi qui est perçue comme une contrainte supplémentaire. Seules les personnes ayant une personne en situation de handicap dans leur famille ou dans leur entourage sont plus ouvertes car plus sensibilisées à la problématique.

### Deux types d'établissements ont été visités :

- des établissements privés (gîtes et chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, campings, centres de loisirs)
- des Etablissements recevant du public (ERP) ou des petits établissements appartenant aux collectivités locales et gérés par des associations ou des particuliers (gîtes communaux, hôtels, centres de loisirs).

En ce qui concerne la première catégorie, il a été relativement facile d'entrer en contact avec la per-



Visite de buggy balade 66 à Ille sur Tet et vérification de l'accessibilité du matériel.



Obstacle à l'accessibilité, une marche à l'hôtel du Lac à Osséja

sonne responsable et d'une manière générale, l'accueil s'est plutôt bien passé.

Dans les petites structures majoritairement, de type gîtes, chambres d'hôtes et petits hôtels, de belles rencontres ont eu lieu, avec des personnes attentives, ouvertes à toutes suggestions et désireuses d'aller au-delà du respect de la loi et d'apporter de réels éléments de confort. A l'inverse, dans le plus beau et le plus grand établissement visité, l'intérêt pour l'accessibilité était inversement proportionnel au niveau élevé des prestations (hôtel 4 \*)...

Dans les ERP ou dans les structures dépendant des collectivités locales, la première difficulté tenait en l'identification et l'obtention d'un rendez-vous avec la personne responsable. Un total manque d'intérêt pour les problèmes d'accessibilité a régulièrement été ressenti, allant parfois jusqu'à la plus totale indifférence à la limite de l'impolitesse. Les responsables des chantiers étant le plus souvent livrés à euxmêmes, des malfaçons ont été observées dans 100% des cas, plus ou moins graves bien sûr.

### Des démarches et projets positifs ont cependant pu être relevés.

Notamment l'initiative de l'association des pêcheurs du ponton de Millas, qui a porté à bout de bras un projet de ponton de pêche réservé aux personnes handicapées. Une belle réalisation, doublée d'une signalétique parfaite.

En conclusion, on peut dire que tout est une question de personnes, surtout dans les services publics. Il y a celles qui voient dans la loi sur l'accessibilité une contrainte supplémentaire et qui se contentent d'appliquer les consignes à minima. Et puis il y a celles qui jouent le jeu et qui méritent que le Pays Terres Romanes leur accorde toute son attention et tout son soutien.

E. Assens



### Turn over au SAVS-SAAD

n vent de renouveau souffle au SAVS... Alain Jendrzejak a quitté ses fonctions de chef de service du SAAD-SAVS pour rejoindre l'équipe d'Handas. Son remplaçant, Thierry Fontaine est d'ores et déjà en poste. Côté SAAD, nous vous annonçons le départ d'Audrey Viviès, agent administratif qui sera remplacée par Audrey Blaret dès le mois d'août. Enfin, à noter au SAVS l'arrivée de Morgane Lainé qui occupe le poste d'assistante socio éducative.

Bienvenue aux nouvelles recrues et bonne route à nos anciens collègues.



### Thierry Fontaine, chef de service SAAD-SAVS

Une première carrière dans le privé lui aura donné envie d'autre chose. C'est pourquoi Thierry Fontaine prend ses fonctions de chef de service du SAVS-SAAD avec plaisir et motivation. De formation économico-commerciale, il exerce plusieurs années comme consultant en méthodologie de projet, communication non violente et gestion/organisation, avant d'intégrer l'APAJH. Chef de service en atelier protégé spécialisé en conditionnement et espaces verts, il découvre le monde associatif, ses vertus et ses contraintes.

Il occupera ensuite le poste de chef de service d'aide à domicile dans une entreprise pendant 2 ans. S'il en a changé aujourd'hui pour rejoindre l'APF, c'est que les valeurs de l'association et son militantisme l'ont interpellé. Il se sent à l'aise de travailler dans le milieu associatif, porteur d'autres idéaux et de plus d'humanisme que la sphère privée et se dit très satisfait d'intégrer un environnement de travail dans lequel l'humain et non pas le profit occupe la place centrale.

Adepte de la pensée systémique, sa ligne directrice pour faire avancer le service dans le bon sens sera de ne pas perdre de vue un idéal de fonctionnement, pour les usagers comme pour les salariés, et de mettre en place les changements nécessaires pour que la réalité rejoigne cet idéal.

### Morgane Lainé, assistante socio-éducative SAVS

Fraîchement arrivée au poste d'assistante socioéducative, Morgane rejoint l'équipe du SAVS dans l'accompagnement des usagers du service. Elle sera par ailleurs également chargée de l'accompagnement des cinq locataires des appartements regroupés de la rue Jules Verne

De formation environnementale, Morgane a démarré dans la vie active dans des associations de protection de la nature. Elle est alors en charge de l'animation et de la conception de modules de sensibilisation à la nature. Amenée à intervenir auprès



de groupes en situation de handicap, Morgane découvre le milieu du handicap et ses problématiques, et va se spécialiser dans l'animation de modules adaptés aux publics en situation de handicap sensoriels ou/et mental.

Le virage est alors pris et Morgane oriente sa carrière dans le milieu du social. Tour à tour animatrice dans une maison d'enfants en Savoie, auxiliaire de vie scolaire auprès d'un enfant autiste de 6 ans scolarisé en milieu ordinaire et remplaçante éducatrice spécialisée dans un foyer de vie pour adultes en situation de handicap mental ; Morgane multiplie les expériences et découvre des publics différents. Aujourd'hui elle arrive pleine de courage et de motivation sur son nouveau poste et n'a qu'un mot à dire « Benvinguts ! »

C. Quaglio

# Temps de convivialité Val d'Agly-DD66

ous avons eu le plaisir le 24 mai de recevoir au foyer du Val D'Agly à Rivesaltes nos amis du groupe animation de la délégation APF de Perpignan. Cela nous a permis de nous connaître un peu mieux et d'envisager des activités communes



de temps en temps. C'est la pétanque qui nous a réuni et nous avons bien apprécié cette journée.

Le 8 juin nous avons fait « le voyage » jusqu'à Perpignan et nous avons passé une excellente journée. Nous avons commencé par le repas et ensuite les équipes se sont formées pour s'affronter au jeu du pti' bac, une grande imagination... de nouveaux mots vont apparaître dans le prochain Larousse! Cette journée fut clôturée par une belle démonstration de danse country, nous félicitons nos amis de Perpignan. Voilà des moments d'échange à renouveler sans hésitation!

Les usagers du Val d'Agly



'est une star, mais une de ces stars peu habituées à l'exercice de l'interview. Une star anonyme pour le commun des mortels mais une vraie star dans le petit cercle confiné de nos adhérents. Serge du Gihp. Serge ? Mais lequel ? Il faut dire qu'en ce moment, ils sont trois les Serge du Gihp. Ah! Serge la barbiche, ok!

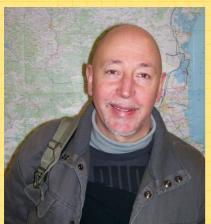
Il a un créneau de 40 minutes libéré pour cet entretien. C'est un mardi, journée d'après-midi convivialité, la délèg ouvre ses portes. Il arrive donc le véhicule rempli d'usagers, dépose tout le monde, fait le tour de la salle d'activités et salue tous ceux qui sont arrivés avant lui. Une plaisanterie, une poignée de main pour chacun. Personne ne reste de côté.

Entrée dans le bureau et l'entretien commence...

Ancien militaire, il a conclu sa carrière comme instructeur de secourisme. Formateur de formateurs, il enseigne à des pompiers et à des actifs de la Croix Rouge comment transmettre et enseigner les gestes de premiers secours. La naissance de sa fibre sociale lui vient de cette époque. De l'armée au social, difficile à croire mais il n'y a qu'un pas... Moniteur d'atelier dans les espaces verts auprès d'un public en situation de handicap mental à Bompas puis à Elne, Serge plonge dans la sphère du social et découvre le monde du handicap.

Cela fait quatre ans aujourd'hui qu'il travaille au GIHP. Du transport à la personne. Si le travail est simple dans la démarche, il le considère comme très enrichissant du fait des multiples échanges et rencontres qu'il favorise. Il dit aller chaque jour de leçon d'humanité à leçon d'humilité. Etre chauffeur au GIHP, ça n'est pas seulement du transport, il se sent (tout comme ses camarades) investi d'un véritable rôle. Un rôle social, sous-jacent au poste, qui n'est ni reconnu, ni considéré mais qui existe bel et bien. Ces échanges et ces rencontres comptent pour lui et certaines l'influencent définitivement.

L'une d'elles est à l'origine du projet associatif Catamarrant, sur lequel Serge planche depuis un an maintenant. Catamarrant est une galerie d'art en ligne permettant de mettre en lumière et à la vente le travail de personnes en situation de handicap. Le site veut donner aux talents et volontés



d'expression et de création restées sans reconnaissance la possibilité d'apparaître au grand jour. Le projet débute mais des pièces sont déjà visibles sur le site http://catamarrant.com/.

Plein d'idées, d'imagination et d'envie, dans l'esprit de Serge, un projet en cache un autre... Musique, art, jeunesse, social, des thématiques qui lui sont chères, qui résonnent et se répondent en lui et lui donnent envie d'entreprendre et de créer... Mais nous n'en dirons pas plus... Il est des idées qu'il est bon de taire pour qu'elles arrivent à maturation! Alors voilà, une journée pour le GIHP, c'est en moyenne 55 transports soit 1160 km parcourus et 68 personnes transportées mais pour Serge, c'est des temps de partage et des idées. Pour conclure Serge insiste sur l'esprit d'équipe exemplaire qui règne entre les membres du personnel du GIHP, esprit sans lequel rien ne sergit possible.

C. Quaglio

### Carnet d'adresses

Conseil général, bus à un euro

04 68 80 80 80

**GIHP** - Groupement pour l'insertion des personnes handicapées 04 68 82 61 90

**NATAPH** - Nature accessible à tous, Accueil de personnes handicapées

04 68 96 23 15

06 30 63 35 85

http://nataph.pagespersoorange.fr

MDPH - Maison départementale des personnes handicapées

30 rue Pierre Bretonneau 66100 Perpignan

Tel. 04 68 39 99 00

Fax. 04 68 39 99 49

SAAD - Service d'aide et d'accompagnement à domicile

04 68 52 49 29

SAVS - Service d'accompagnement à la vie sociale 04 68 52 98 85

Blog accessibilité 66

www.accessibilite-apf66.org



### Délégation des Pyrénées Orientales

Domaine de Pierre 289 avenue du Maréchal Joffre 66000 Perpignan 04 68 52 10 41





# L'info en bref...

Un groupe de parole réservé aux personnes atteintes par la sclérose en plaques est en cours de constitution. Contactez-nous en délégation pour plus d'informations.

### Scooter à vendre

**Groupe SEP** 

Scooter mini 4 roues acheté fin 2009. 1150 € à débattre.

Contacter M. E. Galliné au 04 68 96 24 19

### Appel à proposition sorties

Le groupe animation à la vie sociale participe chaque semaine à des soties accessibles dans le département. Une idée de sortie originale? Faites-nous en part!

### Atelier mosaïque - besoin de matières premières

L'atelier mosaïque sera relancé fin septembre/début octobre 2012. Nous recherchons les matières premières nécessaires : céramiques, carrelages de toutes les couleurs...

N'hésitez pas à déposer en délégation vos chutes et fin de stocks.

# A vos agendas!

### Assemblée départementale

La délégation a le plaisir de vous convier dans ses locaux à l'occasion de son assemblée départementale le samedi 29 septembre à partir de 10h. Un buffet convivial clôturera la matinée.

### Sorties NATAPH - tous les mois à venir!

NATAPH organise chaque mois une sortie en joëlette pour personne en situation de handicap moteur. Des accompagnants en bonne forme physique sont recherchés pour participer aux sorties, le tout dans un grand partage de la nature et des grands espaces...

Prochain rdv: les 22 et 23 septembre, week-end brame du cerf au refuge de l'Estanyol.

#### Activité Canoë avec le Canoë club de Pollestres

Le Canoë club roussillonnais de Pollestres nous invite les mercredis des mois de septembre/octobre à venir découvrir les plaisirs des loisirs nautiques (canoë kayak, barques) à la base nautique de Villeneuve de la Raho. Un grand merci pour cette initiative. Renseignements et inscriptions au 04 68 52 10 41

# Festival Nature 2012, randos accessibles en Réserves naturelles

Le Festival Nature s'adresse aux adultes comme aux enfants, aux habitants du territoire comme aux vacanciers. Une programmation riche et diversifiée - balades, expositions, ateliers, spectacles... - destinée à faire découvrir ou redécouvrir les richesses de nos espaces naturels.

01/08, 9h30-12h30 : Balade archéologique,12 €/personne, Réserve naturelle de Eyne 01/08, 10h00-15h30: Grands rapaces, Réserve naturelle de Prats de Mollo

03/08, 9h00-13h00 : Randonnée "Les mystères de la forêt", Réserve naturelle de Mantet

08/08, 9h30-12h30 : Balade archéologique, 12 €/personne, Réserve naturelle de Eyne 13/08, 10h00-15h30 : Grands rapaces, Réserve naturelle de Prats de Mollo

15/08, 9h30-12h30 : Balade archéologique, 12 €/personne, Réserve naturelle de Eyne 18/09, 13h30-16h30 : Grands rapaces, Réserve naturelle de Prats de Mollo

22/08 et 29/08, 9h30-12h30 : Balade archéologique, 12 €/personne, Réserve naturelle